

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Travail de fin d'études : Master 60 sociologie et anthropologie : « Dans quelles mesures les politiques et les pratiques actuelles dans les centres d'accueil pour les MENA influencent-elles leur intégration culturelle et sociale en Belgique ? »

Nom et Prénom : Odile Pirlot

Promotrice : Laura Merla

Année académique : 2022-2023

Master 60 : Sociologie et Anthropologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant·es en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Remerciements

Ce travail est le résultat d'une longue réflexion qui a pu aboutir grâce à l'aide de nombreuses personnes.

Je tiens à remercier Madame Laura Merla pour avoir accepté de diriger mon travail de fin d'étude mais aussi pour m'avoir accompagnée et conseillée durant l'élaboration de mon travail. Je souhaite également remercier Madame Sarah Smit pour le temps qu'elle consacrera pour la lecture de ce travail et l'évaluation de celui-ci.

Je voudrais remercier aussi le corps professoral de l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales pour l'ensemble des enseignements transmis qui m'ont permis d'aboutir à ce travail de fin d'études.

Enfin, j'adresse mes remerciements à ma famille et mes amis qui m'ont soutenue durant mes années d'étude et lors de la rédaction de ce travail de fin d'études.

Table des matières

1	Introduction.....	4
2	Mise en contexte	5
2.1	Définition du sujet	5
2.2	Chiffres :.....	6
2.3	Procédure légale	6
3	Développement de la problématique	10
3.1	Détermination du statut de MENA.....	10
3.2	Accompagnement des jeunes mineurs	14
3.2.1	Pistes pour améliorer la prise en charge des MENA.....	17
3.3	Institutions scolaires	20
3.4	L'accès aux soins de santé.....	23
3.4.1	Les jeunes en dehors des institutions	24
3.5	Passage à l'autonomie du MENA.....	25
4	Conclusion	26
5	Bibliographie	28

1 Introduction

L'année dernière, je me suis engagé au sein du kot à projet le Migra kot qui a pour but de sensibiliser les étudiants de Louvain-la-Neuve sur les enjeux migratoires à l'heure actuelle. Au cours de nos différentes activités nous avons eu des contacts avec un centre d'accueil pour jeunes mineurs étrangers non accompagnés. Entendre le récit des éducateurs et des enfants accueillis dans le centre m'a permis de me questionner sur les mesures mises en place pour accueillir les jeunes mineurs non accompagnés.

Au sein des pays occidentaux, nous avons tendance à penser que l'errance des mineurs a disparu. Pourtant, il existe de nombreux mineurs étrangers isolés qui résident en Europe (Etiemble, 2005). Dans les années 1990, le terme MENA va être utilisé pour désigner les mineurs étrangers non accompagnés par leur tuteur. En effet, certains jeunes se retrouvent en Belgique sans leurs parents soit parce que la demande d'asile de leurs parents a été rejetée, soit parce qu'ils ont été encouragés par leurs parents d'immigrer en Europe. Certains ont également fui leurs pays d'origine par peur d'être persécutés. Nombreux sont les mineurs qui voyagent en groupe. Ils sont peu de mineurs à effectuer une demande d'asile, la plupart d'entre eux va être interceptée car ils sont en séjour irrégulier.

Durant leur procédure d'asile et jusqu'à leur majorité les jeunes sont hébergés dans des centres d'accueil où le statut de MENA va leur être attribué. De par leur statut de mineur, ils vont être accompagnés par un tuteur qui va les soutenir au niveau de leurs procédures légales mais aussi au niveau scolaire. Cependant, à cause des contraintes financières et des politiques d'immigration de plus en plus stricte, l'intégration des MENA au sein du système culturel et sociétal du pays d'accueil reste compliquée.

Les MENA ont un statut législatif compliqué car ils se retrouvent coincés entre deux idéaux politiques. D'un côté, ils sont concernés par les législations de la protection de l'enfance et de l'autre, ils sont soumis aux politiques d'immigration qui veulent réguler le flux migratoire. Un ensemble de politiques et de moyens vont être dégagés pour permettre de pouvoir accueillir les MENA tout en régulant leur présence sur le territoire sur base de critère définis. Ainsi ce travail a pour but de s'interroger sur l'influence des politiques et pratiques actuelles dans les centres d'accueil sur l'intégration culturelle et sociale du MENA. Cet objectif sera poursuivi au travers de la question suivante : « Dans quelles mesures les politiques et pratiques actuelles dans

les centres d'accueil pour MENA influencent-elle leur intégration culturelle et sociale en Belgique ? »

2 Mise en contexte

2.1 Définition du sujet

Les MENA sont des personnes de moins de 18 ans non accompagnées par une autorité parentale ou une tutelle selon la loi nationale. Ils proviennent d'un pays extérieur à l'Espace économique européen. Ils ont soit demandé la reconnaissance du statut de réfugié ou ne remplissent pas les conditions d'accès au territoire et de séjour défini par la loi pour l'accès au territoire. (ADDE, 2018).

Les MENA vivent plusieurs changements à la fois. Premièrement celui de l'adolescence, où ils passent de l'enfance à l'état d'adulte. Ensuite, ils vivent également une autre transition importante : celle de l'exil. Ils se retrouvent éloignés de tous leurs repères culturels et leurs habitudes dans une société où ils ne possèdent pas les codes. (Hubert S, 2020)

Nous pouvons diviser les MENA en plusieurs catégories distinctes. Angela Etiemble a élaboré différents groupes dans lesquelles peuvent se retrouver les mineurs étrangers non accompagnés. On retrouve les exilés, les mandatés, les exploités et les errants. Ces groupes permettent d'identifier les différents rapports au monde et projet des mineurs non accompagnés (Etiemble et al, 2011). Dieudonné Kobanda propose une nouvelle distinction avec les MENA dits émancipés et les MENA dits non émancipés. Les MENA dits émancipés sont des jeunes qui ont vécu sans autorité parentale avant leur arrivée dans un pays d'accueil. Ils sont toutefois considérés comme mineurs une fois arrivés dans le pays d'accueil dû à leur âge, et ce malgré qu'ils vivaient de manière indépendante dans leur pays d'origine. Ils ont financé eux-mêmes leur exil. L'exil est issu d'un projet personnel. Les jeunes MENA dits non émancipés ont été sous l'autorité parentale jusqu'à leur arrivée dans le pays d'exil. Les parents ont souvent financé le projet. Ces jeunes non émancipés éprouvent des difficultés à créer des relations sociales et se replient sur eux-mêmes. (Kobanda, 2010).

Afin d'améliorer l'intégration des jeunes MENA, il est important de les aider et de les soutenir dans leur construction de projet de vie. Cependant, ce projet est difficile à construire car les jeunes vivent souvent dans l'incertitude de leur titre de séjour.

Certains éducateurs essaient d'opter pour des stratégies paradoxales dans lesquelles ils prennent en compte à la fois les limites législatives et le projet du jeune. Ainsi ils peuvent anticiper et orienter le jeune à moyens et long terme en fonction de son besoin. (Etiemble, 2010)

2.2 Chiffres :

En 2019, le nombre de personnes ayant intégré le réseau d'accueil Fedasil était de 23 158 personnes dont 1400 étaient des MENA. En 2021, le nombre de MENA déclaré auprès de l'office des étrangers était de 5665 personnes. Néanmoins, ces chiffres représentent uniquement les MENA ayant fait une demande s'asile. En effet, de nombreux MENA ne sont pas répertoriés officiellement car ils sont dits *en transit*. Un MENA en transit est un mineur qui vit chez des membres de sa famille ou en hébergement précaire sans se déclarer auprès des autorités locales. (IBZ, Statistiques annuelles 2021, 2021). Environ 70% des MENA sont interceptés par la police car ils sont en séjour régulier et n'ont fait aucune demande d'asile.

Plus de 80% des MENA sont des garçons de 16 ans et plus. Les MENA originaires d'Afghanistan, de Maroc, D'Algérie, D'Erythrée, de Somalie sont les mineurs non accompagnés les plus représentés dans ceux qui sont déclarés. (IBZ, Statistiques annuelles 2021, 2021).

2.3 Procédure légale

Les MENA ont un statut intéressant. Ils sont coincés entre deux idéologies politiques opposées. D'un côté, ils sont sous une politique de la protection de l'enfance et de l'autre ils sont soumis à une politique d'immigration qui souhaite réguler les flux migratoires

En Belgique, un ensemble de législation a été mis en place pour traiter la question des MENA. Dans un premier temps, toute personne ayant connaissance ou des soupçons sur la présence de MENA sur le territoire est appelé à en informer l'Office des étrangers ainsi que le commissariat général aux réfugiés et aux apatrides pour vérifier qu'il s'agit bien d'un demandeur d'asile. L'autorité à laquelle la présence des MENA a été signalée est amenée à envoyer une fiche de signalement au service des tutelles qui va alors prendre en charge le mineur (ADDE, 2018).

Le service de tutelle va procéder à une identification pour vérifier que la personne signalée rentre dans les conditions pour être considérée comme un MENA. Cependant,

si un doute survient quant à l'âge, la personne sera appelée à subir d'autres examens. Elle va être placée dans un centre fermé en attendant qu'une décision soit prise. Cette dernière doit être prise dans les 3 jours ouvrables. Dans le cas où la personne est reconnue comme majeure, la prise en charge cesse et la personne a 30 jours pour émettre un recours qui doit être introduit au Conseil d'Etat. Dans l'autre cas, où la personne est reconnue comme étant mineure, elle bénéficie d'une prise en charge (ADDE, 2018).

La personne reconnue comme MENA va être accueillie dans un centre d'observation et d'orientation suivant les 24 heures de son identification. Là-bas, un tuteur va lui être attribué dans les plus brefs délais. Le tuteur peut être une personne bénévole, une personne qui exerce la tutelle de manière indépendante ou encore une personne salariée faisant partie intégrante d'une institution (ADDE, 2018)

Les missions du tuteur sont les suivantes : il doit pouvoir assister et représenter le MENA dans les procédures administratives, notamment dans les procédures de demande d'asile. Il doit également assurer un accès à la scolarité, à un hébergement et aux soins médicaux. Enfin, il doit rechercher une solution de prise en charge durable qui est favorable aux mineurs (ADDE, 2018)

Le mineur n'est plus à charge du tuteur soit lorsqu'il obtient un titre de séjour avec durée illimitée, quand il est confié à la personne qui exerce une autorité parentale en accord avec la loi nationale de son pays, quand il n'est plus sur le territoire ou encore quand le tuteur est sans nouvelle du MENA pendant une durée de 4 mois. (Hubert, 2020).

Comme évoqué précédemment, le service de tutelle est responsable de déterminer la minorité du jeune ainsi que d'assurer l'hébergement et la prise en charge, et ce dès qu'il est informé de leur présence sur le territoire. Le service de tutelles est responsable de prendre contact avec les centres d'accueil, de sélectionner les tuteurs ainsi que de contrôler leur travail. Ils doivent coordonner les contacts avec les différentes institutions (ADDE, 2018).

Le MENA a le droit de demander un statut de séjour lorsqu'il se trouve sur le territoire et qu'il est identifié comme MENA. En accord avec son tuteur, le MENA va pouvoir se diriger vers la procédure de demande d'asile la plus adéquate à sa situation. Il existe plusieurs procédures pour obtenir le droit de séjour en Belgique. Le jeune peut faire

une demande de protection internationale, une procédure de régularisation pour raison médicale ou humanitaire ou enfin une procédure relative à la traite des êtres humains. La procédure de demande d'asile est unique et est analysée en fonction de la convention de Genève ¹ et du statut de réfugié. Si le MENA ne correspond pas aux critères pour obtenir ce statut, il peut bénéficier d'une protection subsidiaire si les conditions d'octroi sont respectées (Hubert, 2020)

Lorsque le jeune obtient le statut de réfugié, il peut rester sur le territoire pour une durée de 5 ans. Une fois ces 5 ans dépassés, le jeune bénéficie d'un séjour illimité sur le territoire. Celui qui obtient un titre de séjour pour protection subsidiaire obtient un titre de séjour de deux ans qui peut se renouveler jusqu'à 5 ans. Une fois ces 5 ans dépassés, l'individu peut obtenir un séjour sur le territoire d'une durée illimitée. Cependant, il est possible que le MENA ayant obtenu sa protection subsidiaire se la voie retirer si les conditions d'octroi ne s'appliquent plus (Hubert, 2020).

Ainsi la demande de séjour doit être faite par le tuteur. Lors de l'analyse de la demande, l'intérêt de l'enfant prime dans la prise de décision. La décision peut-être soit d'opter pour un regroupement familial afin de faire venir la famille pour s'occuper du jeune, ou procéder à un retour vers le pays d'origine du MENA en s'assurant que celui-ci soit bien pris en charge là-bas et enfin une autorisation d'un séjour illimité en Belgique (ADDE, 2018)

Pour ce faire, les travailleurs à l'Office des étrangers vont organiser une audition dans laquelle le tuteur, l'enfant mineur (et un interprète si nécessaire) seront présent. Durant cette audition les raisons de sa venue ainsi que des renseignements sur sa famille vont être collectés. Si la décision prise est celle du retour, le MENA recevra un ordre de reconduire. En revanche si la solution est de rester sur le territoire belge, le MENA reçoit une autorisation de séjour d'un an. Pour prolonger cette autorisation, le tuteur va devoir fournir des preuves en montrant que le MENA a un projet de vie, une scolarité régulière et une connaissance d'une des trois langues nationales. Quand il a obtenu une autorisation de séjour temporaire, le MENA sera informé avant ses 18 ans des conditions qu'il doit remplir pour obtenir un nouveau permis de séjour. En

¹ La convention de Genève appelée convention internationale relative au statut de réfugiés est une convention dans laquelle elle définit les conditions pour obtenir le statut de réfugiés sont définies.

revanche, si une solution durable n'est pas trouvée, le MENA se verra délivrer un document de séjour d'une validité de 6 mois. (ADDE, 2018)

Dans un premier temps, le MENA résidera dans un Centre d'Observations et d'Orientation (COO) pendant une période de 15 jours. Une fois que le jeune est considéré comme mineur, il sera orienté dans une structure d'accueil comme FEDASIL ou la Croix-Rouge. Ensuite, la phase suivante est appelée *transition vers l'autonomie*. Durant cette phase, le jeune de plus de 16 ayant obtenu un statut de protection internationale sera logé soit dans une Initiative Locale d'Accueil (ILA), un CPAS, ... Afin de pouvoir être pris en charge par ces structures, le jeune MENA doit pouvoir être autonome. En effet c'est le centre dans lequel il se trouve qui va décider s'il est apte ou non à vivre seul. Une fois que le MENA devient majeur, il va vivre seul moyennant une allocation financière du CPAS de la région dans laquelle il est domicilié. Il est important de mentionner qu'en fonction de la ville et de la région dans laquelle le MENA se trouve l'accueil sera différent. Le processus d'accueil d'un MENA dans un centre d'accueil est ponctué par des déménagements successifs ce qui peut nuire à son intégration (Hubert, 2020).

Pour devenir tuteur d'un MENA, il faut passer un entretien auprès des Service de tutelles qui va porter sur les motivations à devenir tuteur, ses compétences et connaissances sur les MENA notamment en matière de législation. Les tuteurs jouent un rôle important dans le développement du jeune MENA. Les différences d'accompagnement sont importantes en fonction de la formation, des motivations, de leurs disponibilités et du nombre de personnes que le tuteur prend en charge (Mazzocchetti, 2018).

Pour conclure, les démarches juridiques et administratives sont complexes et multiples. Le non-respect des procédures et des délais peut avoir des répercussions immédiates sur le droit de séjour du MENA. Les agents communaux étant souvent mal informés sur les démarches relatives à l'immigration, il n'est pas rare qu'ils envoient en retard des papiers essentiels pour des demandes d'immigration et mettent ainsi en péril le projet du jeune (Mazzocchetti, 2018).

3 Développement de la problématique

3.1 Détermination du statut de MENA

Au fur et à mesure, les politiques migratoires sont de plus en plus bureaucratisées par les politiques. Malgré les efforts de rationalisation, les évaluations de demande d'asile relèvent toujours d'une série d'incertitudes et de subjectivité. (Paté, 2021)

Les procédures d'évaluation se concentrent dans un premier temps sur des indices biographiques recueillis sur base d'un entretien social retraçant l'enfance, la famille, le parcours scolaire, l'arrivée et le projet initial du jeune. En fonction de la capacité qu'a le jeune à pouvoir se raconter, il bénéficiera du statut de MENA. Il est important de prendre conscience que les jeunes arrivant en Belgique ont souvent peu de connaissance des normes et du fonctionnement institutionnel. Nous pouvons constater que dans nos société, l'âge est considéré comme une caractéristique de l'identité personnelle. Or dans d'autres cultures, l'âge n'est pas une donnée importante pour la construction identitaire. (Paté, 2021)

Il va également essayer de mesurer les capacités du jeune à développer un projet d'avenir et à ses capacités d'intégration sociale. La manière dont le jeune se présente, et ses capacités de socialisation sont évaluées selon des normes institutionnelles qui ne sont pas universelles. Ces compétences dites « naturelles » sont en réalité une idéologie permettant de dissimuler les inégalités sociales qui sont utilisées par le pays d'accueil comme un critère de sélection sociale. On peut reprendre la théorie de Bourdieu sur les classes sociales pour comprendre la procédure d'évaluation. En effet, cette dernière semble objective alors que les critères utilisés ont un effet défavorable sur des groupes défavorisés qui ne possèdent pas les codes requis. Il est intéressant de reprendre le concept de disqualification sociale mobilisée par Serge Paugam. Le processus de disqualification sociale est une mise à l'écart sociale d'un individu qui se retrouve dès lors éloigné de la vie sociale et économique. Serge Paugam a ainsi montré comment les procédures des travailleurs sociaux contribuent à renforcer la fragilité des populations déjà marginalisés. (Paté, 2021).

Les jeunes ne sont pas tous égaux dans leur maîtrise du français. Certains peuvent réaliser l'entretien en français sans problème tandis que d'autres ont besoin d'un interprète. L'interprète peut agir en allié pour aider l'évaluateur à prendre une décision

ou prendre la place de l'évaluateur en dirigeant l'entretien. Sa présence n'est donc pas neutre (Paté, 2021).

Durant l'entretien, le jeune est amené à évoquer son parcours et par conséquent des moments traumatisants qu'il n'est pas toujours prêts à dévoiler. Les évaluateurs vont donc devoir mettre un sens derrière les non-dits. Dans certains cas, le silence va être interprété comme un élément traumatisant et donc accepté comme étant un moment de souffrance. Dans d'autres cas, l'évaluateur considère essentiel d'aborder ce qui a marqué le plus le jeune afin d'obtenir le maximum d'éléments possibles pour émettre sa décision. Ainsi obliger le jeune à se confier sur son parcours revient à négliger le fait qu'il y a des réalités qui ne sont pas racontables. Les traumatismes sont centraux dans le parcours d'exil où chaque phase de la migration et en parler représente un risque d'une réouverture ou une création d'un nouveau traumatisme. (Alfano, 2017)

Les jeunes migrants en demande d'asile se retrouvent souvent catégorisés par les agents sociaux. En effet ces derniers vont, de manière inconsciente, activer un ensemble de stéréotypes qui vont influencer le déroulement de l'interaction entre le jeune et le travailleur social. L'ensemble de ces stéréotypes vont s'activer lors de la première impression et vont impacter les interactions suivantes. Ces stéréotypes vont reposer sur les caractéristiques sociales jugées légitimes ou non. Le cadre législatif étant imprécis, il permet à l'agent de ne pas remettre en cause ses stéréotypes. Lorsque les entretiens sont comparés les uns avec les autres, il est aisé de constater que les profils des différents MENA ne vont pas être traités de la même façon. (Paté, 2021)

Les travailleurs sociaux qui analysent la demande d'asile n'ont officiellement pas de discours anti-migration envers certaines ethnies mais en analysant les procédures d'évaluations, des marques de racisme y sont présentes. Certains jeunes sont identifiés comme ayant migré pour des raisons économiques, ceux-ci ont donc moins de chance d'obtenir une réponse favorable pour leur demande d'asile. (Paté, 2021). Pourtant lorsque le projet migratoire est analysé, il ne faut pas le réduire à un projet seulement économique. En effet dans certains pays, le voyage migratoire est un honneur et revenir dans son pays serait vu comme une honte car des dettes morales et financières ont été engagés pour permettre aux jeunes de partir. On peut ainsi comprendre le projet migratoire comme étant une recherche de dignité et de reconnaissance envers sa famille (Etiemble et al,2011).

Le devoir des évaluateurs consiste à déterminer si le MENA est bien mineur. Un ensemble de données supposées objectives vont donc être utilisées pour infirmer ou affirmer le propos. Certains pour évaluer l'âge du MENA vont mettre en avant l'importance de reconstruire une trajectoire biographique en utilisant des informations telles que l'âge des différents membres de sa famille. Il a été constaté que le taux ainsi que le niveau de scolarisation sont susceptibles d'influencer la décision de prise en charge (Paté, 2021).

Un autre facteur qui va influencer l'entretien est la capacité du jeune à pouvoir raconter son parcours. Il peut être intéressant de reprendre la théorie interactionniste de Goffman (1974) pour analyser les procédures d'évaluation. Le jeune doit pouvoir préserver une image de soi cohérente avec son histoire pour être crédible (Paté, 2021). En effet, l'individu doit pouvoir correspondre aux rôles que la société lui attribue (Keck, 2012). Il existe également au sein des différents jeunes, un récit idéal à raconter afin de correspondre aux attentes de l'évaluateur. Chacun va essayer de montrer des traits de caractère particulier pour être assimilés aux rôles prescrits. C'est ainsi qu'apparaît un discours uniformisé transmis de jeunes en jeunes afin de renforcer leur chance lors de l'évaluation. Les MENA vont donc mettre en avant dans leur discours le fait qu'ils sont isolés et ne possèdent aucune attache dans le pays d'accueil. Ils vont également mettre en avant leur souffrance comme motif d'arrivée afin d'optimiser leur chance. S'approprier un récit idéal d'exil serait faire preuve d'une stigmatisation positive. En effet, cela signifie qu'ils auraient intériorisé un certain nombre de normes pour correspondre aux rôles attendus par les évaluateurs. Ainsi, il est possible de constater un certain paradoxe où les individus à travers l'exil obtiennent une certaine liberté et indépendance. Cependant d'un autre côté, ils sont obligés de limiter leurs discours narratifs pour correspondre aux attentes des institutions (Paté, 2022).

L'étranger étant souvent associé à un fraudeur, les agents sociaux vont remettre en doute plus facilement leurs paroles. Au sein des institutions s'occupant de la migration, la lutte contre l'immigration clandestine est très présente. Dans un contexte juridiques instable, le travailleur social ne sait pas à quel point il est souhaitable d'accompagner le jeune. Ainsi l'entretien d'évaluation se déroule dans un contexte de soupçon où les moments d'incompréhension vont être associés à une tentative de manipulation ratée. On peut utiliser la théorie de Goffman (1974) pour expliquer ces incohérences comme étant des moments de rupture durant lesquels la présentation de soi ne sonne plus juste

aux yeux de l'interlocuteur. Ces discours transformés pour correspondre aux attentes de la société témoignent d'une connaissance dans la manière dont ils vont être évalués. Cependant en mobilisant un discours déformé, les jeunes doivent pouvoir apprendre à se construire autour de ces discours afin de rester en cohérence avec leur rôle attribué. Ainsi, l'épreuve de l'accès à la protection transforme la façon dont le jeune va se présenter puisque celui-ci va s'adapter aux critères de l'épreuve (Paté, 2022).

Si le service tutelles émet des doutes concernant la minorité des jeunes, un test osseux peut être effectué. Seulement ce test a été remis en question de nombreuses fois par les spécialistes (Etiemble, 2010). Nombreux sont les jeunes qui subissent le test osseux pour estimer leur âge réel (Kobanda, 2010). Les agents sociaux mentionnent également les difficultés rencontrées à l'issue de l'expertise osseuse en interrogeant les valeurs juridiques et scientifique, les conditions de réalisation et leur place dans cette expertise qui est souvent remise en question (Etiemble 2010). Effectivement, le test osseux consiste à mesurer la taille du poignet et parfois de la clavicule pour estimer approximativement l'âge de la personne. L'évolution de la masse osseuse varient en fonction des ethnies cependant le test osseux se réfère à des normes occidentales pour estimer l'âge approximatif du jeune ce qui n'est pas représentatif. De plus, le test osseux ne prend pas en compte les conditions de vie du jeune qui vont influencer la croissance des os (Cavallo et al, 2021). De plus étant donné que les jeunes sont suspectés d'être mineur, il faudrait demander à leur tuteur responsable, l'autorisation pour effectuer cette pratique ce qui ne se fait pas encore aujourd'hui. Pourtant le test osseux reste pour certains une preuve tangible pour authentifier l'âge du jeune (Lendaro, 2020).

De plus, la notion de minorité n'est pas une notion universelle. Ainsi dans certains pays, le jeune garçon peut être considéré comme étant plus âgé que sa sœur aînée car l'ainé est le premier né du sexe masculin. Il est important de comprendre que la définition culturelle de l'âge est déterminante pour la construction de l'identité d'une personne dans la détermination de ses besoins, ses aspirations, sa place dans la société et le sens qu'elle met dans sa vie. En effet les jeunes MENA apprennent progressivement les attentes institutionnelles liées à leur statut auquel ils ne se reconnaissent pas spontanément. Les normes occidentales vis-à-vis de l'enfance en exigeant une sédentarité mais aussi une cellule parentale composé du père et/ou de la mère ne sont pas applicables dans toutes les régions du monde. L'enfant sous la tutelle

de ses parents sédentaires est vu comme une norme et tout enfant sortant de cette norme est perçu comme étant une victime à charge des politiques sociales. Certains mineurs travaillant déjà dans leur pays d'origine pour subvenir aux besoins de leur famille, les identifiés en tant que mineurs ne fait pas toujours sens pour eux (Marmié, 2022).

3.2 Accompagnement des jeunes mineurs

En Belgique, il existe environ 60 centres d'accueil pour accueillir les demandeurs d'asile. Les centres dans lequel sont accueillis les MENA peuvent être à la fois des centres d'accueils mixtes ou uniquement réservés aux MENA. Nombreux sont les centres qui sont localisés en dehors du centre-ville, voire en campagne où ils sont à 30 minutes de rejoindre les transports en communs. Cependant il est important de préciser que pour les MENA ayant été victimes de la traite des êtres humains sont protégés dans des centres sécurisés où l'emplacement est secret (Gapilipili & Tchibangu, 2019).

La prise en charge des MENA est empreinte de contradiction entre deux types de catégories politique publique avec d'un côté une politique d'immigration axée sur des logiques de contrôle des flux migratoires et d'un autre côté une politique de protection de l'enfance qui vise à défendre les intérêts principaux de l'enfant. Les principes juridiques sur lesquels repose la prise en charge des MENA sont souvent pointés du doigt comme étant les responsables du système de prise en charge défaillant. De plus, l'accueil des mineurs étrangers isolés en urgence est compliqué car l'absence de papiers ainsi que l'indétermination de leur âge ralentit la prise en charge. La coordination entre les différentes institutions tel que la police, la justice, l'aide sociale, les associations n'est pas toujours optimale (Gapilipili & Tchibangu, 2019).

L'accueil des mineurs étrangers se divise en plusieurs phases. La première phase comprend l'accueil, où il s'agit de trouver un hébergement mais aussi de répondre aux besoins primaires et d'effectuer des examens de santé. Le tout en pratiquant une première évaluation sur les circonstances de leur venue dans le pays d'accueil et de leur condition de vie dans leurs pays d'origine. Une fois l'examen réalisé ils vont être placé dans des structures d'accueil. Certains mineurs étrangers isolés sont placés dans des structures d'accueil qui sont destinées à la protection de l'enfance. Cependant, certains agents sociaux estiment qu'ils prennent la place d'autres mineurs du pays d'accueil qui souffrent également de maltraitance. Les agents sociaux travaillant à la fois avec des enfants mineurs maltraités et des mineurs étrangers ont souvent difficile de soutenir les MENA car ils ne disposent pas des formations nécessaires pour les

encadrer. C'est pourquoi certaines structures se sont spécialisées dans l'accueil des MENA (Etiemble,2010).

La plupart des agents sociaux s'occupant des MENA sont des éducateurs et des assistants sociaux. Les agents sociaux responsables des MENA se retrouvent souvent démunis face à leur capacité d'aide envers les MENA. L'une des difficultés rencontrées dans l'aide sociale est l'inégalité dans la relation entre le demandeur et l'agent social. L'aliénation est un risque constant dans la prise en charge de l'aide sociale où les professionnels bien intentionnés sont souvent amenés à travailler dans l'urgence avec des individus qui veulent des solutions rapides. Sous pression, ils ne prennent plus le temps de créer des processus d'autonomisation et d'indépendance du demandeurs envers les services sociaux. Une relation d'aide sociale qui fonctionne de manière optimale se caractérise par une discussion où l'agent social prend en compte les volontés du demandeur. Il est également essentiel de valoriser un traitement humanisé des demandeurs au centre de la procédure. Il faut pouvoir comprendre le vécu des demandeurs et du sens qu'ils donnent à leur vécu (Driessens, 2010).

On peut donc faire un parallèle avec les jeunes MENA et les personnes défavorisées en montrant la difficulté pour les travailleurs sociaux de mettre en confiance le jeune MENA tout en essayant de répondre à leurs besoins sans l'assister. Afin de pouvoir soutenir au mieux les MENA, les agents sociaux souhaiteraient donc la mise à leur disposition d'une formation permettant de maîtriser la législation sur la migration afin de pouvoir mieux aiguiller les jeunes MENA. Pour pallier ce manque de connaissance, les organismes font souvent appel à des intervenants extérieur en intervenant sur les jeunes plutôt que sur la structure du centre (Etiemble 2010).

En Belgique, les MENA se voient offrir une aide matérielle fournie par le réseau d'accueil comprenant des centres collectifs d'accueil et des places d'accueil individuelles gérées par les CPAS. Ils ont également droit à une allocation journalière. Cette aide matérielle répond aux besoins primaires de l'individu en lui donnant accès à un hébergement, des vêtements ainsi qu'un accompagnement social individuel durant le séjour dans la structure d'accueil. Les MENA en séjour illégal ont seulement le droit à une aide financière offerte par le CPAS réservée uniquement pour des dépenses en soins de santé (Aka,2021). Chaque centre d'accueil possède son propre fonctionnement en termes d'organisation et de règlement. Dans certains centres, il va

y avoir des cohabitations de chambres organisées en fonction des origines. Dans d'autres centres, les MENA seront mélangés peu importe leur origine afin de les encourager à s'ouvrir à la diversité culturelle (Gapilipili & Tchibangu, 2019).

Les MENA ont un statut particulier qui leur confère des droits pour une intervention sociale envisagée comme un support de protection permettant l'accès à des droits spécifiques. Cependant l'attribution du statut de MENA renvoie également à un processus d'étiquetage qui renforce l'exclusion. (Marmié, 2022). En effet les MENA sont souvent victimes de préjugés réducteurs. La projection de ses représentations négatives des jeunes MENA a des conséquences directes sur la relation entre le travailleur social et le jeune. Le travailleur social, plongé dans ses représentations négatives, va se désinvestir dans la relation avec le jeune et ainsi empêcher la construction d'une relation de confiance. Cette situation peut mener à terme à une diminution de prises en charges des jeunes MENA en les traitant de manière indifférenciées (Bricaud & Thibaudeau, 2017).

L'individu est caractérisé comme étant un acteur social qui joue un rôle qui va être associé à son identité. Dans le contexte d'une demande d'asile, certaines identités liées à des stigmates comme la couleur de peau peuvent être dévalorisées jusqu'à devenir compliquées à porter pour ceux qui ont cette identité. Les individus socialement dévalorisés vont utiliser des stratégies identitaires pour revaloriser leurs identités qui peuvent s'apparenter à des comportements déviants (Gapilipili & Tchibangu, 2019). Paugam montre que le fait même d'être assisté conduit les personnes dépendantes des services sociaux à une carrière spécifique. Leur identité va changer et elle devient le stigmate qu'il représente à travers ses rapports avec autrui (Paugam, 2009).

Il est intéressant de reprendre le concept de Martiniello (2011), qui met en avant le concept de carrière migratoire inspiré de la définition d'une carrière sociale de Howard S Becker. Au sein de sa carrière migratoire, l'individu peut être amené à adopter une conduite déviante. Une conduite déviant est une conduite qui s'écarte des normes attendues en les transgressant. En effet, les individus vont se retrouver face à des valeurs contradictoires. Ainsi la déviance représente l'une des conséquences possibles de leurs actions mais elle n'est pas inévitable. La carrière migratoire est particulièrement changeante, ponctuée de crises et de ruptures (Vahabi, 2013).

L'attachement est un besoin essentiel pour que l'individu se sente en sécurité. Durant la période de l'adolescence l'individu, en créant des relations, va devenir plus autonome en ayant plusieurs personnes sur lesquelles il peut compter quand il en a besoin. Cependant pour les jeunes MENA, accorder leur confiance reste compliqué car cela pourrait mettre en péril leur récit officiel de l'exil. Cette peur de se dévoiler en parlant de leur période d'exil rend difficile l'idée de pouvoir se dévoiler et donc de créer des relations de confiance avec les adultes qui les entourent. Des études ont démontré que la présence d'un adulte de confiance dans la vie des MENA leur permet de s'épanouir et de développer une forme de résilience par rapport aux événements traumatiques auxquels ils ont pu faire face. Cependant, les structures d'accueils sont organisées en plusieurs phases qui implique le transfert des jeunes dans plusieurs centres d'accueils. Ces transferts et déménagements successifs ne permettent pas aux jeunes de pouvoir créer des relations durables avec les adultes qui les entourent (Hubert, 2020).

Lorsque le MENA est amené à expliquer son parcours sa parole risque d'être remise en doute. Mais au fur et à mesure du processus sa parole va peu à peu se détacher du récit officiel pour devenir plus authentique. En effet, par peur d'être renvoyé dans son pays d'origine, le jeune rencontre des difficultés à dévoiler son récit et peut rester dans des non-dits et ainsi se renfermer sur lui-même. En effet, en fonction de l'interlocuteur devant lui, les individus ont tendance à modifier un récit en fonction de son interlocuteur pour que celui-ci soit validé. Certains jeunes n'ont plus confiance aux adultes (Etiemble et al,2011)

3.2.1 Pistes pour améliorer la prise en charge des MENA

On constate plusieurs manquements dans la prise en charge des MENA par les différentes instances sociales. Un des premiers manquements est l'absence de politique nationale claire à leur égard. L'absence de lois précises peut s'expliquer par une volonté des politiques d'éviter la question des mineurs étrangers de leur agenda afin de ne pas rentrer en polémique avec leurs électeurs. On peut voir que les professionnels sont souvent limités par la législation. L'action sociale est imprégnée d'une logique de rentabilité où un des objectifs visés est le contrôle des financements publics et des modalités d'intervention. Lorsque le travailleur exerce dans le milieu social, il est important qu'il puisse interroger l'action sociale en remettant en question sa propre pratique, les valeurs qui sous-tendent ses pratiques et enfin la place que l'utilisateur

occupe. Lorsqu'on interroge des MENA, il est intéressant de voir qu'ils ne connaissent pas souvent les lois relatives à l'immigration avant d'arrivée dans le pays d'accueil (Le bœuf A, 2010).

L'accompagnement doit pouvoir être envisagé comme un processus ponctuel pour créer une confiance entre le jeune et l'institution. Pour ce faire, il faudrait prendre le temps d'écouter les jeunes dans leurs besoins en essayant de les satisfaire tout en prenant en compte les exigences et les possible de notre société. Certains éducateurs pensent qu'il est important de mettre en place un projet pédagogique dans lequel le jeune peut s'intégrer.

Ensuite une des inquiétudes des agents sociaux est la peur de la mal-information dans un soucis de répondre en urgence. De plus, selon certains les MENA ne sont pas une population facile à saisir car la communication est parfois rendue compliqué par l'obstacle de la langue et aussi par la crainte du mensonge. Certains éducateurs mettent en avant la difficulté de rentrer dans une relation de confiance car les jeunes mineurs isolés cacheraient quelque chose au fond eux (Mazzochetti, 2018).

Pour promouvoir un meilleur encadrement, il est important de créer des conditions dans lequel le jeune se sente en confiance. La première étape consiste à accorder du temps à la rencontre. Certains centres vont se rendre disponible en permettant aux jeunes de rester au local s'il le désire ou non. L'idée est de dire que la structure s'adapte à leurs besoins. Cette période est appelée l'apprivoisement, où le jeune peut nouer une relation de confiance avec l'adulte. Pour ce faire dans un premier temps, on va lui proposer un hébergement ainsi que de la nourriture et exiger très peu d'obligations de sa part. Pourtant, ce temps consacré à la rencontre est contraire à la logique bureaucratique de l'action sociale. En effet les éducateurs vont consacrer plusieurs matinées pour rencontrer le jeune ce qui va à l'encontre des politiques publiques qui ont tendance à promouvoir une certaine rentabilité de l'action sociale. En effet par rentabilité de l'action sociale, j'entends la volonté des politiques sociales de mesurer une certaine efficacité dans la prise en charge du demandeurs en mesurant le rendement sur base d'une échelle temps sur argent investi. La rencontre du jeune qui s'effectue au fur et à mesure, rentre également en contradiction avec la législation qui demande le signalement rapide d'enfant en danger ce qui inclut les MENA. Ensuite, les agents sociaux se chargent de questionner le jeune sur son parcours migratoire et

la décision de venir sur le pays d'accueil. Ils veulent s'assurer que le jeune ne s'est pas enfuit. Les agents sociaux vont tenter d'expliquer aux jeunes la situation et la réalité à laquelle il doit faire face même si le jeune est souvent tenté de la fuir (Leboeuf A, 2010).

Pour permettre un accompagnement optimal, il est important de prendre en compte la notion d'espace transitionnel. Un espace transitionnel peut être défini comme étant un endroit potentiel entre l'individu et son environnement qui permet au jeune de construire une certaine confiance dans l'environnement dans lequel il grandit. Cependant, si l'enfant commence à se méfier de son environnement et donc perd sa capacité à faire confiance, ses capacités de réflexion peuvent être impactées. Ainsi à l'aide de discussion en retissant peu à peu un espace d'échange, la confiance en lui et dans les autres peut être restaurée (Mazzochetti, 2018).

Les professionnels aimeraient en apprendre plus sur les nationalités et les cultures des mineurs étrangers pour comprendre le public qui les entoure. Ils veulent également en apprendre plus sur l'impact des réseaux de migration, sur l'arrivée des mineurs provenant de différents pays d'accueil. Ils souhaitent également avoir une formation sur les outils d'accompagnement concernant la culture et les écarts culturels. (Etiemble 2010). Pour ce faire, il faut pouvoir développer des formations permettant aux participants de dégager des compétences transculturelles (Mazzochetti, 2018).

Les MENA ont également un dossier administratif très lourd et complexe. Les éducateurs ne sont pas toujours qualifiés pour aider les MENA dans leurs procédures car ils ne maîtrisent pas la législation qui régleme l'accueil des MENA (Mazzochetti, 2018). De plus, il existe une forte disparités entre les différents tuteurs. Ils possèdent rarement une qualification poussée permettant de saisir les traumatismes psychologiques ce qui compliquent l'échange de confiance (Le Cardinal, 2013).

Certains professionnels de la santé mettent en avant les limites du système que les jeunes vont subir à leur dépens. En effet, la prise en charge de soins (notamment psychiatriques) est souvent complexe car les établissements ne disposent pas d'interprètes, ce qui rend difficile une prise en charge de qualité (Radjack et al, 2015).

Afin d'améliorer l'intégration des jeunes MENA, il est important de les aider et les soutenir dans leur construction de leur projet de vie. Cependant le projet de vie est difficile à construire car les jeunes vivent souvent dans l'incertitude de leur titre de

séjour. Certains éducateurs essaient d'opter des stratégies paradoxales dans lesquelles ils prennent en compte le point de vue des lois mais aussi celui des jeunes MENA. En prenant en compte des deux points de vue, ils peuvent anticiper et orienter le jeune à moyen et long terme en fonction de son besoin. Il est important de promouvoir une rencontre éducative entre le professionnel, l'utilisateur et les politiques sociales qui vont définir le cadre de la rencontre (Etiemble 2010).

En conclusion, Il existe un décalage entre le discours énoncé des institutions et les moyens et l'accompagnement mis à disposition des travailleurs sociaux pour qu'ils effectuent le travail tel que reflété dans les discours. En effet, très souvent, les travailleurs sociaux manquent de formation dans le domaine de l'accueil. Il faut pouvoir mettre davantage l'accent sur les enjeux sociaux que les enjeux administratifs. Il faut laisser place à l'erreur en permettant aux jeunes de se tromper mais aussi en laissant cette liberté aux travailleurs, en leur permettant de mettre en place l'accompagnement le plus adéquat possible. L'ensemble de ces mesures nécessitent de dégager davantage de moyens et d'agent pour permettre un accompagnement spécifique (Mazzocchetti, 2018).

3.3 Institutions scolaires

Un des enjeux essentiels pour pouvoir s'intégrer est celui de la maîtrise de la langue. En effet, nous vivons dans des sociétés où la bureaucratie est très importante. Afin d'assurer son autonomie, il est important de pouvoir maîtriser la langue afin de comprendre les documents administratifs du quotidien (Mazzocchetti, 2018).

Les MENA ont chacun des parcours très diversifiés. Certains enfants n'ont jamais été à l'école et travaillaient déjà avant d'arrivée en Belgique tandis que d'autres étaient scolarisés dans leur pays. Cependant la majorité d'entre eux n'ont pas fréquenté l'école de manière régulière. Au sein de la fédération Wallonie-Bruxelles, des classes passerelles dénommées DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Primo-Arrivants) ont été créés. L'initiative des classes passerelles est envisagée comme une étape de scolarisation intermédiaire pour permettre aux MENA de rejoindre une scolarisation classique. Cette période de remise à niveau varie entre une semaine à un an en fonction de l'adaptation du jeune. En 2019, le service de Français Langue d'Apprentissage a été mis en place pour permettre d'apprendre le français ainsi que la culture au sein d'écoles qui n'organisent pas les classes DASPA. Cependant, les enseignants travaillant dans les classes DASPA ne sont souvent pas assez équipés pour

enseigner à cette population multiculturelle avec une forte diversité linguistique. Nombreux sont les professionnels s'occupant des MENA, qui mettent en avant le décalage entre l'organisation des classes DASPA et les jeunes MENA accueillis en Belgique (Hubert, 2020). De plus, le jeune MENA côtoyant principalement dans ce type de structure des jeunes ayant la même situation que lui, cela peut être vu comme un frein à son apprentissage. En effet, le jeune MENA se sent stigmatisé. Il est néanmoins important de souligner que l'école peut être également un moyen pour le jeune de développer un projet de vie grâce au soutien de ses professeurs (Hubert, 2020).

Après la classe DASPA, la réorientation est souvent inadéquate. Les professionnels de l'éducation vont souvent réorienter les jeunes MENA dans un enseignement professionnel ou un enseignement spécialisé sans prendre en compte leurs compétences ou leurs projets futurs. L'obligation scolaire empêche les jeunes MENA qui travaillaient déjà dans leur pays d'origine de chercher un emploi. Cependant il existe le CEFA (Centre d'Education et de Formation en Alternance) qui permet de suivre une formation tout en travaillant en entreprise. Malheureusement, le jeune rencontre souvent des difficultés à s'intégrer dans ce type de structure à cause de sa méconnaissance de la langue mais aussi des codes du travail utilisés sur le lieu du travail. De plus, les déménagements fréquents d'un centre à un autre impactent l'intégration du jeune de manière durable dans leur projet scolaire. Nombreux sont les jeunes issus de pays en dehors de l'Union européenne arrivés à plus de 15 ans en Belgique qui n'arrivent pas à s'intégrer dans le système scolaire (Hubert, 2020).

En effet, la constitution du système scolaire ne correspond pas aux réalités vécues par les MENA. La grande majorité des MENA ont eu des parcours scolaires complexes voire inexistantes. Les MENA peu scolarisés ne disposent pas des codes nécessaires pour rentrer dans le système scolaire. En effet ce dernier leur demande de rester assis pendant 8h sur un banc à écouter une langue dont il ne comprennent pas toutes les subtilités (Sensi, 2011).

A contrario, les MENA ayant déjà été scolarisés se retrouvent souvent limités dans leur perspective d'avenir pour cause d'une orientation inadéquate. En effet, les jeunes vont se retrouver réorientés dans des formations qui ne correspondent pas à leurs aspirations et sont entourés de jeunes qui ont déjà été formé depuis plusieurs années à

cette discipline. Certains professionnels sont en faveur d'une formation citoyenne pour leur permettre de comprendre les codes attendus mais également saisir les réels enjeux de la scolarité.(Mazzocchetti, 2018).

De plus, le système scolaire belge est empreint de stigmatisation sociale. En effet, certaines écoles sont majoritairement fréquentées par des élèves de classes sociales supérieures tandis que les autres accueillent des élèves de classes sociales défavorisées. Ainsi les jeunes MENA vont être davantage orientés dans des écoles avec un public défavorisé et vont donc apprendre des pratiques linguistiques non normées (Lucchini, 2011).

Les MENA devant s'intégrer dans un nouvel environnement vont développer différentes stratégies identitaires qui vont dépendre de s'ils se sentent en sécurité. Cependant, le jeune en difficulté peut également se replier sur lui-même et sa culture d'origine. Les études sur la scolarisation des enfants ayant immigré montrent que l'enfant issu d'une autre culture serait en difficulté dans le système du pays d'accueil à cause de sa différence. En effet les théories interactionnistes démontrent que le regard de l'autre va contribuer à définir la façon dont celui-ci se projette. Effectivement, lorsqu'un jeune commence à prendre conscience de la signification sociale de sa différence, cela va influencer la façon dont il va appréhender ses actions. Les identités individuelles vont se construire à partir des interactions sociales (Lucchini, 2011).

Afin d'améliorer l'intégration scolaire, il est important de se poser la question de l'apprentissage de la langue. L'apprentissage de la langue est optimal dès lors que l'apprenant est en contact récurrent avec des natifs. Cet argument encourage une intégration rapide dans le système scolaire. D'un autre côté, l'insertion académique implique également une compréhension des compétences académiques ce qui pousse à prolonger la durée des jeunes MENA dans les classes passerelles (Lucchini, 2011).

Depuis la crise de l'accueil en 2015, le nombre de jeunes non scolarisés a augmenté dans les centres d'accueil mais aussi dans les écoles. Ces jeunes qui ont vécu beaucoup de souffrances éprouvent de grandes difficultés à se raccrocher au monde scolaire ce qui a pour conséquence une augmentation de l'absentéisme, et des exclusions à répétition (Chakroun et al, 2022).

3.4 L'accès aux soins de santé

Nombreuses sont les institutions qui ne sont pas sensibilisées à l'accueil des MENA. Les travailleurs sociaux montrent aussi une rigidification du système et des procédures bureaucratiques qui empêchent le traitement du cas par cas. De plus, il est fréquent que les MENA soient davantage perçus comme des étrangers avant d'être des enfants avec de grandes fragilités (Mazzocchetti, 2018). Cependant on retrouve quand même, dans les centres d'accueil, un service d'assistance médicale avec des infirmiers et des médecins présent 3 à 4 fois par semaine (Akka A, 2021)

L'accès aux soins de santé est souvent empreint de discriminations en mettant en place des contraintes juridiques et des pratiques inéquitables qui empêchent un accès aux soins de santé. Les besoins de soins de santé mentales chez les jeunes MENA ne sont pas souvent détectés ou pris en compte pour cause d'un manque de personnel. Le manque de services hospitaliers aptes à les prendre en charge pose également problème. Il en va de même pour les soins réguliers tels qu'aller chez le dentiste où par manque de personnel, les cabinets sont surchargés et par conséquent très sélectifs. Les MENA reçoivent les soins de premières lignes aux centres. Chaque institution fonctionnant de manière très indépendante, les informations ne sont pas centralisées ce qui empêche une coordination efficace entre les centres. Le jeune amené à déménager souvent ne possède pas de dossier médical ce qui l'oblige à chaque rencontre d'un nouveau spécialiste de réexpliquer son histoire. Les subventions octroyées aux jeunes MENA ne permettent pas de garantir un suivi efficace (Akka A, 2021).

De plus, en fonction de la commune dans laquelle le jeune réside, l'aide fournie par le CPAS varie. En effet, les structures moins grandes disposent de davantage de temps pour s'occuper de la demande du jeune. Cependant, elles ont moins de contact avec les structures relais qui peuvent assister les jeunes MENA dans leurs questionnements, notamment au niveau de leurs droits. D'un autre côté, les jeunes MENA sont davantage attirés par la ville. Pourtant les services sociaux des grandes villes se retrouvent souvent débordés et n'ont pas le temps d'analyser le dossier en profondeur avec le jeune. Ainsi les différences entre les services sociaux sont à la fois source de tension pour les jeunes mais aussi pour les travailleurs sociaux. Il manque dans les services sociaux actuellement un projet commun autour de l'accueil des MENA et de

leur mise en autonomie avec des critères minimums, porteur de sens pour le jeune ainsi que pour le travailleur (Mazzocchetti, 2018).

Les jeunes MENA ont souvent une histoire compliquée avec des vécus prémigratoires et post-migratoires qui peuvent pour certains être porteurs de traumatismes. Une fois arrivés en Belgique, certains se perdent face à tout ce qu'ils ont vécu et dans toutes les difficultés auxquelles ils doivent encore faire face. Malheureusement lorsqu'un jeune arrive dans une institution sociale, les professionnels ont peu de pouvoir pour mettre en place des actions. Notamment dans les centres d'accueil, le travailleur social de référence ne peut pas être présent sur place tout le temps, ce qui engendre cette difficulté de ne pas pouvoir compter sur une personne fixe comme un relais (Mazzocchetti, 2018).

3.4.1 Les jeunes en dehors des institutions

La personne immigrée est souvent victime de nombreux préjugés, et une personne victime de ses préjugés aura tendance à agir en accord avec ceux-ci. On peut reprendre le concept de Bourdieu (1970) sur la violence symbolique. La violence symbolique engendre une intégration du rapport de domination qui amène pour celui qui subit la violence à contribuer à la reproduction de celle-ci à cause de l'intériorisation de ces catégories de pensée et d'agir. (Jourdain A & Naulin, 2019)

Nombreux sont les mineurs étrangers non accompagnés qui se retrouvent désaffiliés des institutions et vivent dans la rue. La plupart ont déjà fait l'expérience des structures d'accueils dans plusieurs pays. Les MENA vivant en dehors des structures d'accueil ont des destins très différents. Certains vont vivre chez des membres de leur famille élargie où ils séjournent de manière irrégulière. D'autres se débrouillent seuls ou en groupe en vivant de manière très précaire. Enfin, il y'a également ceux qui vont être enrôlés dans des réseaux de prostitutions ou de drogues et se retrouvent obligés de commettre des délits. Ces jeunes qui ne sont pas représentés par les statistiques n'ont pour la plupart aucun projet d'intégration sur le long terme. Ils ont souvent une grande réticence face aux institutions sociales. Ces jeunes vivant dans la rue font preuve d'une capacité d'adaptabilité extrême en vivant au jour le jour. Ces jeunes envisagent leur exil comme une fuite sans fin remplie d'illusions. Ils s'engagent alors dans des relations temporaires et saisissent toutes les opportunités pour leur permettre de survivre à la violence quotidienne. Ces jeunes sont dans le mouvement permanent dans l'espoir de trouver ailleurs la possibilité de mettre en place leur projet. Cette vie

instable est étroitement liée à la difficulté d'obtenir des papiers pour se régulariser (Lucchini, 2011)..

Contrairement à certains MENA, les jeunes dans la rue ont rarement un réseau familial qui puisse les soutenir dans leur projet. Pour beaucoup d'entre eux, le trajet de l'exil est une étape décisive qui marque une rupture avec les structures d'intégration sociale traditionnelle en ayant appris à se débrouiller seul. Au début l'indépendance et la débrouillardise est un choix pour satisfaire leur besoin d'autonomie, mais très vite ces jeunes se retrouvent contraints d'adopter des moyens pour résister aux difficultés de la rue et certains vont se réfugier dans l'alcool et la drogue (Duvivier, 2014).

Ainsi les institutions porteuses d'attentes normatives ne permettent pas à tous les jeunes de s'y intégrer. En effet au sein des centres d'accueils, les jeunes vont parfois être amenés à prendre un rôle différent de leurs préoccupations premières (Duvivier, 2014).

3.5 Passage à l'autonomie du MENA

Lorsque le MENA séjournant dans un centre d'accueil arrive à la majorité, il doit pouvoir prendre son indépendance. Beaucoup de jeunes MENA aspirent à une certaine indépendance pourtant une fois vécue, cette phase est très compliquée (Hubert, 2020).

Une fois que le jeune atteint la majorité son statut juridique change ce qui veut dire qu'il doit pouvoir subvenir à ses besoins. Il n'a plus droit à un tuteur et va être accompagné par des services sociaux pour les adultes, avec des procédures plus standardisées et des relations interpersonnelles (Hubert, 2020).

L'autonomie pour un ex MENA est un passage à risque où le jeune peut entamer un processus de désaffiliation s'il ne se retrouve pas dans les mesures prévues. La désaffiliation est un concept défini par Robert Castel. Il peut s'expliquer par des situations dans lesquelles le jeune rencontre des difficultés dans l'obtention de ressources financières via le travail ou l'allocation de remplacement. Il rencontre des difficultés également à tisser des relations avec une structure stable. L'individu n'arrive pas à trouver sa place dans les institutions dominantes telles que le travail et les modèles relationnels reconnus. La désaffiliation représente la fin d'un processus dans lequel l'individu se détache de toutes les institutions sociales (Hubert, 2020)

Pour en arriver à une forme de désaffiliation, l'individu entre dans une phase de vulnérabilité dans laquelle il se retrouve dans une précarité au niveau du travail et dans

une grande fragilité relationnelle. La désaffiliation va alors se caractériser par un rejet de l'emploi stable et un isolement relationnel. Ainsi l'ancien MENA se retrouve confronté à de lourdes responsabilités telles que la prise en charge de son parcours scolaire et professionnel, ainsi que celle du regroupement familial s'il en fait la demande. Il existe également d'autres jeunes accueillis dans les centres qui ne bénéficient pas d'un titre de séjour. Ceux-là seront redirigés vers les centres d'accueil pour adulte. Seulement une fois sorti de ce centre d'accueil, ils n'auront pu bénéficier d'une préparation à l'autonomie (Hubert, 2020).

Une fois que le MENA atteint la majorité, il dispose d'un délai de 6 mois pour trouver un logement. De plus, l'ex MENA ne peut pas prétendre à la collocation car il risque de voir son allocation de remplacement diminuée. Le jeune à la sortie du centre est peu préparé à vivre de manière autonome. En effet, lorsqu'il doit trouver un logement, il a peu de connaissances sur ses devoirs et droits en tant que locataire (Hubert, 2020).

4 Conclusion

Les mineurs étrangers non accompagnés arrivant en Belgique rencontrent certaines difficultés face à leur parcours précédent, les demandes d'asiles et leur intégration dans la société belge. Ils sont nombreux à se retrouver perdus face aux démarches administratives à réaliser. Identifiés comme mineurs, ils vivent dans l'angoisse d'atteindre la majorité par preuve d'une rejection de leur demande d'asile. En effet la demande d'asile représente souvent pour eux la seule manière d'obtenir un droit de séjour. La peur de quitter le centre d'accueil dans lequel ils ont évolué est également présente.

Les jeunes se retrouvent donc dans un nouvel environnement où leurs repères culturels sont perturbés et ils se voient attribuer le statut de MENA, qui les positionne dans une série de dispositifs normatifs. Ces jeunes issus de parcours de vie fort différent ayant en commun le statut de MENA se retrouvent ensemble dans les centres d'accueil. Face à leurs différents parcours, ils vont réagir de manière différente. Certains vont avoir une facilité à s'intégrer au sein du centre tandis que d'autres auront davantage le besoin de se renfermer sur eux-mêmes pour se protéger.

Les politiques ont mis en place un certain nombre de dispositifs afin de favoriser l'intégration des MENAS dans la société belge. Comme exemples on peut citer les

centres d'accueil et les classes DASPA. Il est important de prendre conscience que la prise en charge varie fortement entre les centres d'accueils ainsi que dans les écoles DASPA. Cependant les structures d'accueil manquent souvent de personnel compétent dans le domaine et de moyens financiers suffisants pour assurer un accueil optimal. En effet le jeune ayant subi des traumatismes et souvent perdus face à la charge administrative est en demande de davantage de soutien que ce que les structures d'accueil ne peuvent lui apporter.

Le MENA, en pleine construction identitaire, est souvent en besoin d'un référent auprès duquel il peut s'identifier et y trouver un soutien. Cet attachement est nécessaire pour permettre au MENA de se sentir intégrer au sein du pays d'accueil et ainsi y développer un projet sur le long terme. Pourtant l'incertitude dans laquelle se retrouve le MENA n'est pas facile à gérer pour les encadrants car les jeunes ont peur en permanence du résultat de leur demande d'asile.

Pour assurer une meilleure prise en charge, il peut être intéressant de développer la formation des agents sociaux travaillant dans les centres sur les procédures légales relatives à la migration mais aussi sur la gestion de différences culturelles. Il peut être intéressant également d'uniformiser la prise en charge des conditions d'hébergement chez les jeunes afin qu'ils puissent bénéficier de meilleures conditions pour se développer. Ensuite en ce qui concerne la prise en charge scolaire, il serait intéressant dans les mesures du possible de pouvoir prendre en compte le projet du jeune sur le long terme pour pouvoir l'orienter de manière plus adéquate. Cependant le manque de ressources en termes de capitaux humains et financiers ne permet pas une prise en charge optimale.

Pour conclure, les politiques et les centres d'accueils mettent en place une série de pratiques pour permettre l'accueil des MENA, cependant ces pratiques sont souvent contrecarrées par des politiques anti-migratoires et un manque de moyen financiers qui empêche une intégration optimale des MENA au sein du système belge.

5 Bibliographie

Articles de revues

Alfano Pietro, Lo Poccolo Guseppe, Audino Palma, Thierry Baudet. (2017). Image et culture dans la prise en charge de mineurs isolés étrangers. *Evolution Psychiatrique*. Volume 83 issue 4. En ligne sur [Image et culture dans la prise en charge de mineurs isolés étrangers - ScienceDirect](#)

Bricaud, J. & Thibaudeau, C. (2017). Crise de l'accueil et institutionnalisation du « soupçon »... à l'égard des mie : de la question politique à la question éducative. *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, 96, 217-231. <https://doi.org/10.3917/read.096.0217>

Cavallo F, Mohn A, Chiarelli F, Cosimo G. (2021). Evaluation of Bone Age in Children: A Mini-Review. *Frontiers in pediatrics*. En ligne: <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fped.2021.580314/full>

Driessens, K. (2010). La relation entre intervenants sociaux et personnes vivant dans la pauvreté. Affronter l'exclusion et la dépendance. *Pensée plurielle*, 25, 91-105. <https://doi.org/10.3917/pp.025.0091>

Duvivier, É. (2014). Habiter la rue et se « débrouiller ». Parcours de mineurs étrangers non accompagnés à Bruxelles. *Pensée plurielle*, 35, 69-81. <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2014-1-page-69.htm>

Etiemble A, Kobanda D, Tanon F, Vitturi L. (2011). Table ronde 1 : Les causes des migrations des mineurs isolés étrangers. *Migrations Société*, 136, 18-24. <https://doi.org/10.3917/migra.136.0018>

Étiemble, A. (2010). Le rôle de la formation permanente des professionnels dans l'accompagnement socio-éducatif des mineurs isolés étrangers: Réflexions d'une "sociologue-formatrice". *Migrations Société*, 129-130, 181-196. <https://doi.org/10.3917/migra.129.0181>

Étiemble, A. (2010). *Mineurs isolés étrangers à la rue: Comment les protéger ?*. Éditions Rue d'Ulm. <https://doi.org/10.3917/ulm.etiem.2010.01>

Keck, F. (2012). Goffman, Durkheim et les rites de la vie quotidienne. *Archives de Philosophie*, 75, 471-492. <https://doi.org/10.3917/aphi.753.0471>

Kobanda, D. (2010). Mineurs Isolés Étrangers : quelle définition ? Quelle approche d'accompagnement ? *Migrations Société*, 129-130, 197-206. En ligne sur : <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2010-3-page-197.htm>

Laurent, N. (2007). Les mineurs étrangers isolés, des personnes en devenir ? *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 70, 43-50. <https://doi.org/10.3917/lett.070.0043>

- Le Cardinal, A. (2013). Isomorphisme, urgence et instabilité dans un centre Mena. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 50, 57-71. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-critiques-de-therapie-familiale-2013-1-page-57.htm>
- Lebœuf, A. (2010). L'accompagnement des mineurs isolés étrangers par les professionnels du social : entre tensions et "professionnalité". *Migrations Société*, 129-130, 161-179. <https://doi.org/10.3917/migra.129.0161>
- Lendaro, A. (2020). Mineur jusqu'aux os ? La juge des enfants et l'âge du jeune étranger au prisme des tests osseux. *Ethnologie française*, 50, 377-389. <https://doi.org/10.3917/ethn.202.0377>
- Lucchini, S. (2011). Comment améliorer les structures d'accueil des mineurs étrangers ? *Les Politiques Sociales*, 3-4, 91-103. <https://www.cairn.info/revue-les-politiques-sociales-2011-2-page-91.htm>
- Marmié, C. (2022). Devenir « mineur non accompagné » : Enjeux épistémologiques et effets pratiques d'une catégorie de l'intervention publique. *Migrations Société*, 189, 41-57. <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2022-3-page-41.htm>
- Martiniello M, Rea. (2011). Des flux migratoires aux carrières migratoires. En ligne sur : <https://journals.openedition.org/sociologies/3694>
- X Paté, N. (2021). Les processus discriminatoires au cœur des pratiques d'évaluation de la minorité et de l'isolement des mineurs non accompagnés. *Hommes & Migrations*, 1333, 39-46. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.12563>
- Paté, N. (2022). Les effets de l'injonction narrative sur les mineurs non accompagnés, entre résistances et dépendances. *Psychologie Clinique*, 53, 124-135. <https://doi.org/10.1051/psyc/202253124>
- Paugam, S. (2009). Présentation. Dans : , S. Paugam, *La disqualification sociale: Essai sur la nouvelle pauvreté* (pp. 15-45). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. En ligne sur : <https://www.cairn.info/la-disqualification-sociale--9782130569671-page-15.htm>
- Radjack, R., Benoit de Coignac, A., Sturm, G., Baubet, T. & Moro, M. (2012). Accueillir et soigner les mineurs isolés étrangers: Une approche transculturelle. *Adolescence*, 302, 421-432. <https://doi.org/10.3917/ado.080.0421>
- RIED.(2022). Education à la citoyenneté et la politique éducative migratoire dans des contextes nationaux et internationaux en rapide changement. En ligne sur : https://ried2020.sciencesconf.org/data/pages/Livret_des_resumes_Version_du_12_juin_2022.pdf#page=264
- Sensi, D. (2011). Réflexions à propos de l'obligation scolaire. *Les Politiques Sociales*, 3-4, 65-79. <https://doi.org/10.3917/lps.113.0065>

Vahabi, N. (2013). La construction sociologique de la carrière migratoire : le cas des migrants iraniens en Europe. *Migrations Société*, 150, 13-39. <https://doi.org/10.3917/migra.150.0013>

Livre

Bourdieu P. (1970) *La reproduction*, Paris, éd. de Minuit.

Goffman E. (1974). *Les rites d'interaction*, Paris, éd. de Minuit. p. 9

Jourdain, A. & Naulin, S. (2019). Chapitre 4. Théorie de l'espace social. Dans : , A. Jourdain & S. Naulin (Dir), *La sociologie de Pierre Bourdieu* (pp. 99-125). Paris: Armand Colin.

Mémoire

Aka Alika. Santé mentale des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en transition vers l'âge adulte. Faculté santé publique. Université Catholique de Louvain La Neuve, 2021. Prom : Brice Lepière. [Aka_69891100_2021.pdf](#)

Gapilipili, G & Tchibangu J. (2019). La construction identitaire des Mena au fils des dispositifs prévus par la politique d'accueil en Belgique francophone. Faculté ouverte en politique économique et sociale Université Catholique de Louvain-La-Neuve. Prom : André G. https://dial.uclouvain.be/downloader/downloader.php?pid=thesis%3A22654&datastream=PDF_01

Publication gouvernementales ou organisationnelles

XX Association Joseph Denamur.(2020). Transition vers l'autonomie des MENA et EX-MENA concertation, état des lieux et recommandations. En ligne sur : https://www.uvcw.be/no_index/files/3571-2020-10-23---rapport-final-projet-ajdn.pdf

IBZ.(2021).Mineurs Etrangers non accompagnés. Statistiques annuelles, 2021. En ligne sur : https://dofi.ibz.be/sites/default/files/2022-02/STAT_NBMV-MENA_FR_2021.pdf

XXX Mazzocchetti Jacinthe.(2018) Séminaire de recherche MENA. En ligne sur [205821ff-d1ff-4195-8172-871bd203f2cd.pdf](https://dofi.ibz.be/sites/default/files/2022-02/STAT_NBMV-MENA_FR_2021.pdf)

Web

ADDE.(2018). Mineur non-accompagnés. En ligne sur : <https://www.adde.be/ressources/fiches-pratiques/mineurs-etrangeurs/mineur-etranger-non-accompagne>

Résumé :

Ce travail de fin d'études porte sur les conséquences des dispositifs d'accueil et des politiques migratoires sur l'intégration culturelle des mineurs étrangers non accompagnés. Durant la procédure d'asile qui peut durer plusieurs mois voire plusieurs années, ils vont être hébergés dans des centres d'accueil. Ces jeunes vont se voir attribuer le statut de MENA. Dans ces centres, ils vont être accompagnés par un tuteur et un avocat afin d'être soutenus dans leur processus de demande d'asile. Malgré une volonté présente dans les centres d'accueil d'accueillir au mieux les MENA, les contraintes financières, les politiques d'asile, vont influencer et impacter l'enfant migrant non-accompagné dans son intégration sociale et culturelle en Belgique.

Mots clés : Mineurs, immigration, dispositif d'accueil, politique, intégration